Informations

Permis Voiture B

ENPC Éditions Nationales du Permis de Conduire

EDISER Édition Sécurité Routière

Votre auto-école vous informe sur le permis.
Quelles formations ? A quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Cachet de l'auto-école

Auto-Moto Ecole
BONNAMY Marc
LA Gde MOTTE - AIGUES MORTES - LUNEL
Siret : 332 913 904
Id. : E 02 034 03810 - **Tél. : 04 67 71 23 44**
autoecole.bonnamym@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	10h.	12h	15h30.	19h30
Mardi	10h.	12h	15h30	19h30
Mercredi	10h.	12h	15h30	19h30
Jeudi	10h.	12h	15h30	19h30
Vendredi	10h.	12h	15h30	19h30
Samedi	10h.	12h	—	

PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B 78 : boîte automatique
À partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

Conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.
Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.
Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

• Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
• Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
• Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
• Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	• Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVES DU PERMIS	
Épreuve théorique générale : le code*	• 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves
Épreuve pratique	• 32 minutes. • Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute. • Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. • Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

Informations

Formation 7h

B(78) vers B

ENPC Éditions Nationales du Permis de Conduire

EDISER EDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Votre auto-école vous informe sur la formation des conducteurs de véhicules à changement de vitesses automatique, qui souhaitent conduire des véhicules à changement de vitesses manuel. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... **E-mail :** .....

Cachet de l'auto-école

Auto-Moto Ecole BONNAMY Marc

LA Gde MOTTE - AIGUES MORTES - LUNEL

Siret : 332 913 904

Id. : E 02 034 03810 - **Tél. : 04 67 71 23 44**

autoecole.bonnamym@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	10h-12h	14h30-19h30
Mardi	10h-12h	14h30. 19h30
Mercredi	10h-12h	14h30. 19h30
Jeudi	10h-12h	14h30. 19h30
Vendredi	10h-12h	14h30. 19h30
Samedi	10h. 12h	—

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	• Catégorie B, à changement de vitesses manuel. • Appartenant à l'établissement.
Enseignement	• La formation est pratique et individuelle. • Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. • La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. • Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	**Durée**	**Intitulé**	**Contenu**
Séquence 1	• 2 h	• Trafic nul ou faible	• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. • Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. • Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

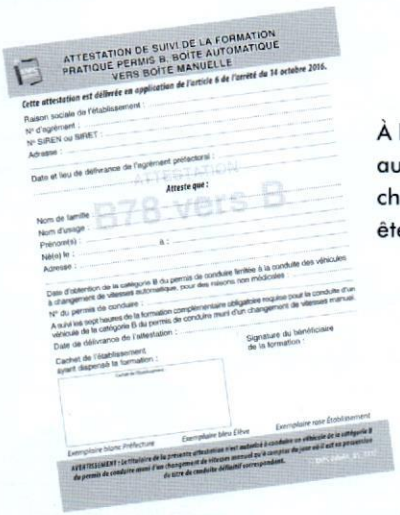
ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION
PRATIQUE PERMIS B. BOITE AUTOMATIQUE
VERS BOITE MANUELLE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Raison sociale de l'établissement :
N° d'agrément :
N° SIREN ou SIRET :
Adresse :
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille :
Nom d'usage :
Prénom(s) :
Né(e) le :
Adresse :

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales :
N° du permis de conduire :
A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.
Date de délivrance de l'attestation :

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation :

Signature du bénéficiaire de la formation :

Exemplaire bleu Préfecture — Exemplaire bleu Élève — Exemplaire rose Établissement

AVERTISSEMENT : La titulaire de la présente attestation n'est autorisée à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire ayant d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÈS 15 ANS

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

« La conduite accompagnée, c'est ma sécurité ! »

NOTICE D'EXPLICATIONS

ENPC
Éditions Nationales du Permis de Conduire

EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE PRINCIPE

Se former dans la durée

Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

1ÈRE PHASE

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code" ;
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

2ÈME PHASE

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

Les accompagnateurs

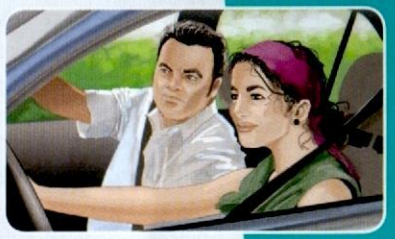

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- avoir l'accord de l'assureur ;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...) ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Les avantages

1- Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.

2- Une meilleure réussite

L'examen intervient dès 17 ans et demi, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.
Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

3- Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.
A compter du 1er janvier 2019, si je suis une formation post permis (entre le 6e et le 12e mois après l'obtention de mon permis), la période probatoire est réduite à 1 an et demi.

4- Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance

Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale

AUTO-ECOLE

Attestation de fin de Formation Initiale
Extension de garantie

Conduite Accompagnée : 1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1er Rendez-vous pédagogique 3h
- 2ème Rendez-vous pédagogique 3h
- 3ème Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

Épreuve pratique

17,5 ANS

Permis Probatoire
6 points
+ disque A.

A

18 ANS (1)

(1) Conduite seul(e) le premier jour de la majorité, 18 ans.

Les règles

Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :

- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque "conduite accompagnée" ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

VITESSES MAXI

A

Documents obligatoires :

Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession :

- le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie) ;
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance ;
- le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école : .....

Tél. : .....

Mon Assureur : .....

Tél. : .....

Cachet de l'Établissement

Auto-Moto Ecole BONNAMY Marc

LA Gde MOTTE - AIGUES MORTES - LUNEL

Siret : 332 913 904

Id. : E 02 034 03810 - **Tél. : 04 67 71 23 44**

autoecole.bonnamym@gmail.com

enpc J3ne01.CA - 06-0918

ENPC
EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONDUITE SUPERVISÉE

DÈS 18 ANS

Une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court.

- Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien.
- Un choix que l'on peut faire à tout moment.

« La conduite supervisée, c'est ma liberté ! »

NOTICE D'EXPLICATIONS

ENPC
Éditions Nationales du Permis de Conduire

EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE PRINCIPE

QUAND ?

COMMENT ?

Une nouvelle offre plus souple que l'AAC !

Dès 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée

① Dès la signature du contrat de formation

② Après l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite si je me forme sur une voiture ayant une boîte de vitesses manuelle. Cette durée est abaissée à 13 heures si je conduis sur boîte automatique.

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Le rendez-vous préalable

D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement.

- Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.
- À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

La phase de conduite supervisée

Les accompagnateurs

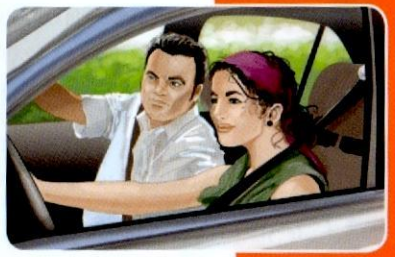

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- avoir l'accord de l'assureur ;
- pas de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, fuite, ...) ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

L'assurance

L'accord préalable (extension de garantie) écrit de l'assureur est indispensable. Il permet de couvrir le ou les véhicules utilisés pour la conduite et ses occupants.

Les règles

Pendant toute la période de conduite supervisée :

Je conduis sur le réseau routier et autoroutier du territoire national à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques.

Mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière).

J'ajoute le disque "conduite accompagnée".

Vitesses maxi

A

LES ÉTAPES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

① Inscription

Inscription Cerfa "02"
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance

Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG (code)
- Formation pratique
- Bilan de compétences

AUTO-ÉCOLE

② Fin de formation initiale

Attestation de fin de Formation Initiale
Extension de garantie

③ Conduite supervisée

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Rendez-vous préalable : 2 heures de conduite.
- Expérience de conduite jugée suffisante par l'enseignant.

Épreuve pratique

CEPC valable 4 mois

Permis Probatoire
6 points
(+2 points par an pendant 3 ans sans infraction)
+ disque A.

A

Documents obligatoires

Lors de la conduite supervisée, je dois avoir avec moi :

- le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie) ;
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance *(le livret peut être dématérialisé)* ;
- le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Décret n° 2009-1590 du 18 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule à moteur et au permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Le guide de l 'accompagnateur

- Le complément de votre formation.
- Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur.
- 32 pages en couleurs, gardez-le dans votre boîte à gants.
- Demandez-le à votre auto-école.

Mon Enseignant auto-école : .....

Tél. : .....

Mon Assureur : .....

Tél. : .....

Cachet de l'Établissement

Auto-Moto Ecole
BONNAMY Marc
LA Gde MOTTE - AIGUES MORTES - LUNEL
Siret : 332 913 904
Id. : E 02 034 03810 - **Tél. : 04 67 71 23 44**
autoecole.bonnamym@gmail.com

Réf. J3dp00-06-0718

ENPC
EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Informations

Permis AM

ENPC Éditions Nationales du Permis de Conduire

EDISER Édition Sécurité Routière

Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis.
Quel permis ? À quel âge ? Sur quels véhicules ? Quelle formation et pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... **E-mail :** .....

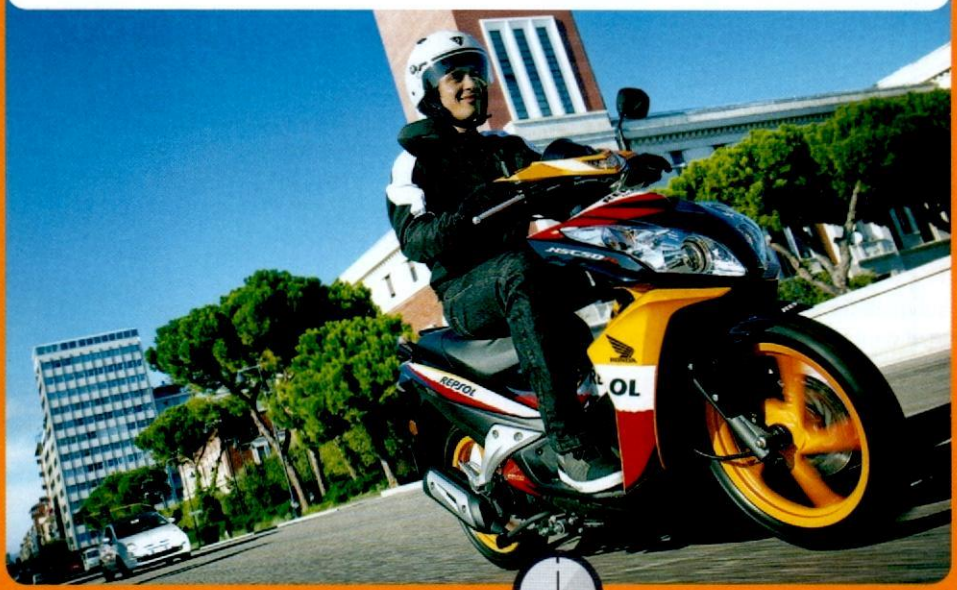

Cachet de l'auto-école

Auto-Moto Ecole BONNAMY Marc
LA Gde MOTTE - AIGUES MORTES - LUNEL
Siret : 332 913 904
Id. : E 02 034 03810 - **Tél. : 04 67 71 23 44**
autoecole.bonnamym@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Mardi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Mercredi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Jeudi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Vendredi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Samedi	10h - 12h	

LE PERMIS AM

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Cyclomoteur		Quadricycle léger
Âges	**14 ans**		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm^3 ou 4 kW		
Poids à vide	-		< 350 kg
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

LA FORMATION DE 8 HEURES MINIMUM

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	**Durée**	**Intitulé**	**Contenu**
1	**30 minutes**	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. • Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	**Minimum 1 h** ①	Formation à la conduite hors circulation.	• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	**30 minutes**	Apports théoriques (code de la route).	• Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	**Minimum 3 h** ①	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
5	**Minimum 1 h** ②	Sensibilisation aux risques	• Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

① **Les séquences 2 et 4** cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).
② **La séquence 5** doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

Informations

Formation 7h

B vers A1

ENPC
Editions Nationales du Permis de Conduire

EDISER
EDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Votre auto-école vous informe sur la formation nécessaire pour conduire sur le territoire nationale une motocyclette légère ou un véhicule de la catégorie L5e, pour les conducteurs déjà titulaires de la catégorie B du permis depuis au moins 2 ans.
Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... **E-mail :** .....

Crédit photo © YAMAHA

Cachet de l'auto-école

Auto-Moto Ecole BONNAMY Marc
LA Gde MOTTE - AIGUES MORTES - LUNEL
Siret : 332 913 904
Id. : E 02 034 03810 - **Tél. : 04 67 71 23 44**
autoecole.bonnamym@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Mardi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Mercredi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Jeudi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Vendredi	10h - 12h	15h30 - 19h30
Samedi	10h - 12h	

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e
Enseignement	• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité. • Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	**Durée**	**Intitulé**	**Contenu**
Séquence 1	• 2 h	• Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	• 2 h	• Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	• 3 h	• Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Nom :
Prénom :
Né(e) le :
A :

Photo

Date d'obtention de la catégorie B du permis :

N° du permis de conduire :

Signature du titulaire :

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.

Informations

Permis A1-A2-A

ENPC Éditions Nationales du Permis de Conduire

EDISER Édition sécurité routière

Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis.
Quels permis ? À quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... **E-mail :** .....

Cachet de l'auto-école

Auto-Moto Ecole BONNAMY Marc
LA Gde MOTTE - AIGUES MORTES - LUNE
Siret : 332 913 904
Id. : E 02 034 03810 - **Tél. : 04 67 71 23 4**
autoecole.bonnamym@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	10h - 12h	15h30	19h30	
Mardi	10h - 12h	15h30	19h30	
Mercredi	10h - 12h	15h30	19h30	
Jeudi	10h - 12h	15h30	19h30	
Vendredi	10h - 12h	15h30	19h30	
Samedi	10h - 12h			

LES CATÉGORIES DE PERMIS

<table>
<tr><th>A1</th><th>A2</th><th colspan="2">A</th></tr>
<tr><td rowspan="2">• Motocyclettes avec ou sans side-car :
- cylindrée max : 125 cm³,
- puissance max : 11 kW
- rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg.
• Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.</td><td rowspan="2">• Motocyclettes avec ou sans side-car :
- puissance ≤ à 35 kW
- rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg.
La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.</td><td colspan="2">Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.</td></tr>
<tr><td>Moto avec ou sans side-car</td><td>Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.</td></tr>
<tr><td>16 ANS</td><td>18 ANS</td><td>20 ANS</td><td>21 ANS</td></tr>
</table>

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.
Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- l'équipement du motard,
- comment choisir sa moto,
- les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- la pression sociale (publicité, travail ...),
- la pression des pairs, etc.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES ÉPREUVES DU PERMIS		
ETG Le code*	• 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves	
Épreuves plateaux	• Épreuve à allure réduite	• Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
	• Vérifications	• À l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
	• Interrogation Orale	• Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto: statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues,... Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
	• Épreuve à allure plus élevée : freinage	• Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	• Épreuve à allure plus élevée : évitement	• Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation	• Des parcours les plus variés possibles • Conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation	

*Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

Informations

Formation 7h
A2 vers A

ENPC
Éditions Nationales du Permis de Conduire

EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Votre moto-école vous informe sur la formation obligatoire pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire, par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... **E-mail :** .....

Crédit photo © HONDA

Cachet de l'auto-école

Auto-Moto Ecole
BONNAMY Marc
LA G^de MOTTE - AIGUES MORTES - LUNEL
Siret : 332 913 904
Id. : E 02 034 03810 - **Tél. : 04 67 71 23 44**
autoecole.bonnamym@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	10h - 12h	14h30 - 19h30
Mardi	10h - 12h	14h30 - 19h30
Mercredi	10h - 12h	14h30 - 19h30
Jeudi	10h - 12h	14h30 - 19h30
Vendredi	10h 12h	14h30 - 19h30
Samedi	10h 12h	—

Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	Catégorie A (véhicule à deux roues) : • puissance minimale de 50 kW • cylindrée minimale de 595 cm^3 pour un moteur à combustion interne • rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique • poids à vide minimum de 175 kilogrammes • équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués *L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.* Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.
Enseignement	• La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. • La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. • La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). • La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Théorie	• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	• 2 h	• Maniabilité hors circulation	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur : • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	• 3 h	• Circulation et clôture de la formation	• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.